



Romeinsteeweg 524  
1853 Strombeek-Bever  
tel. 02 880 8890  
info@aceg.be  
www.aceg.be



**Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT**

Date inspection: 10/09/2015      Inspecteur: Lorenzo Catuara      Installateur: Chiapparo Gregory  
Date rapport: 10/09/2015      N° TVA:-      N° C. Ident:-  
Marque et type appareil de mesure: Fluke 1653B      N° série: 2302011      Appareil peut être utilisé jusqu'au: 16/01/2016

**Adresse de l'installation:**  
Rue Rue des bois des Ravés  
Numéro 5  
Code postal 7100  
Commune Houdeng Goegnies  
Type maison

**Propriétaire:**  
Nom -  
Rue -  
Numéro -  
Code postal -  
Commune -

EAN . 54      N° compteur: : 1259820

Type de contrôle:      Contrôle de conformité d'une nouvelle installation domestique selon les articles RGIE 270 et 86.

Distributeur: ORES      Tension: 1~230V      Liaison comp / tableau: 6 mm²      Protection Max: 40 A  
Nombres tableaux: 1      Nombres circuits: 9      Prise de terre: Pen piquet RE: <30 Ω      Ri GEN: +500 MΩ

**INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL**

IΔ	In	It	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300 mA	40 A	22,5kA2s (3000A)	A	tous	ok	ok
30 mA	40 A	22,5kA2s (3000A)	A	tous	ok	ok
mA	A			-	-	-

**DESCRIPTION INSTALLATION**

Nombres circuits	Protection			Section	Nombres circuits	Protection			Section
	Curve	IN	P			Curve	IN	P	
voir schema				mm²					mm²
				mm²					mm²
				mm²					mm²
				mm²					mm²

Contrôle visuel (général)       BON     PB      Contact direct       BON     PB      Contact indirect       BON     PB

Raccordement       BON     PB      Schéma correct       BON     PB      schéma en annexe par Aceg asbl   

Liaisons équipotentiels       BON     PB       pas d'application       en attente

Continuité       BON     PB      Éclairage / machines       BON     PB     PA

**REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES**

Voir schema



**CONCLUSION**

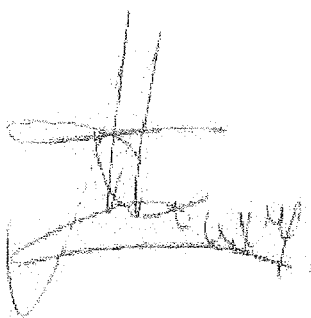
- L'installation électrique est conforme au RGIE. La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 10/08/2040
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme.. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 6

**POUR LE DIRECTEUR TECHNIQUE ÉLECTRICITÉ**

Lorenzo Catuara


**Dévoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI**

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et du direct ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Énergie Gaz - Électricité du Service Public Fédéral concerné.

**Qualité**

- La reproduction de ce rapport est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 / 880.88.90

BE06 7340 3288 4322 - BTW BE0839 866 481

